



# Ma lettre de décembre 2017

*Chers collègues et adhérents,*

*Ce dernier mois, est un moment particulier : il sonne la fin de ma carrière au Mindef (Armées). Je vous livre donc quelques réflexions.*

*Aussi loin que je me rappelle, résonne dans ma tête qu'il faut se recentrer sur le «cœur du métier» pour justifier notre «existence» et pérenniser nos emplois. Et. oh ! Divine surprise ! Lors du comité technique ministériel (CTM) du 30/11, la présentation du point n°6 relatif à l'ordonnance sur le service de santé des armées (SSA) et l'INI a été faite par un médecin chef, chef du service juridique du SSA. Je pensais, fort naïvement, qu'un tel poste était dévolu à un commissaire juriste...ou alors dans le cadre de la civilianisation à un attaché d'administration de l'Etat...Et bien non, il est occupé par un médecin chef ! Mon pays, la France, ne manque-t-il pas de médecin ? Je me suis dit alors que le CGA Philippe Hamel avait dû percevoir cette subtilité et que dès 2018, ce poste serait dévolu à un professionnel de l'art.*

*Un CTM où la ministre a pris du temps pour répondre aux déclarations et aux inquiétudes des personnels que nous avons formulées. De même que son conseiller social a assisté à la totalité de ce CTM. Faits suffisamment rares pour les souligner et les apprécier.*

*Le miroir aux alouettes, consiste à faire croire aux personnels des balivernes, telle que l'externalisation qui n'est ni une fatalité ni un dogme....A la bonne heure ! Les personnels de la restauration, des garages portuaires et du SIAé resteront bien au sein du ministère des Armées (MinArm). Mais attention : il faut comprendre dans les enceintes du MinArm. C'est une question de sémantique que seuls les initiés pourront décoder et seul l'avenir nous dira si l'attribut de ceux-ci est celui d'un Pinocchio ou d'un Cyrano. En matière de reconnaissance du personnel, l'efficacité réside plus dans la transparence des décisions les concernant que dans de vaines lettres de félicitations.*

*Je conclurai brièvement, en saluant le volontarisme du directeur des ressources humaines dans le dossier des agents relevant du décret de 1949 ainsi que pour la revalorisation à 20.8 m€ de l'enveloppe du complément indiciaire annuel (CIA) pour 2018. Je ne doute pas que le mécontentement des personnels sur ce dernier sujet et les remarques constructives de l'UNSA Défense seront entendues.*

*Une fin de carrière durant laquelle j'ai eu le plaisir de voir l'essor de l'UNSA Défense et dont j'aurai plaisir à constater la confirmation en 2018.*

*Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, de la joie, de la complicité et de l'humour.*

*Le secrétaire général UNSA Défense, Alain Brémond.*



**UNSA**  
**Défense**

*libres ensemble*



## L'agenda des mois de novembre et décembre

La plupart de ces réunions ont fait ou feront l'objet d'un compte-rendu.



Saint Nicolas  
Père Fouettard

7.11.2017	DGA : GT parcours professionnels
8.11.2017	Audience DC SIAé Réunion pré CTR DCSSA
9.11.2017	Comité de suivi « handicap » DRHMD : GT ouvriers de l'Etat
13.11.2017	Audience DCSSA
14.11.2017	DCSID : GT sécurité et santé au travail DRHMD : plan d'accompagnement des familles
15.11.2017	Bilatérale Marine
17.11.2017	DRHMD : chantier commission avancement des OE
21.11.2017	Bilatérale DCSIMMT
22.11.2017	Intervention « stage chefs de corps » au CFMD DGA : GT Direction technique Bureau national UNSA
23.11.2017	Bilatérale SIAé SEREBC : COPIL RPS
23.11.2017	CCP
24.11.2017	SRHC : modalités avancement au grade d'IEF hors classe DRHMD : Bilatérale pré-CTM Audience avec la ministre des armées
27.11.2017	Réunion « labellisation égalité »
28.11.2017	Assemblée générale UNSA Défense Metz
29.11.2017	GT Commission centrale d'action sociale CTR DSNJ DGA : multilatérale sur les soutiens
30.11.2017	Comité technique ministériel CTR DIRISI CTR Marine
1 <sup>er</sup> .12.2017	Bilatérale DGA Multilatérale SIMMT
5.12.2017	CTR SID CTR Air
6.12.2017	Assemblée générale UNSA Défense Rennes Assemblée générale UNSA Défense Toulon Forum DGA innovation CTR SSA
11.12.2017	Assemblée générale UNSA Défense Bordeaux
12.12.2017	DGA : 2 <sup>ème</sup> GT Systèmes d'informations
13.12.2017	Bureau national UNSA Défense
14.12.2017	CTR Terre CTR DGA Conseil national UNSA Fonction publique
18.12.2017	DRHMD : chantier commission avancement des OE
19.12.2017	Comité technique d'administration centrale

**Les dossiers du mois : La réforme des retraites**



**L'UNSA Défense chez la ministre  
Bilan complémentarité PM/PC**

## LA REFORME DES RETRAITES

Depuis le 21.11.2017, le haut commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye consulte les organisations syndicales et patronales sur le sujet d'un système de retraite universel. Le 24.11.2017, une réunion sur le sujet avait lieu au sommet et de l'Etat.

Rappelez-vous. Durant sa campagne, Emmanuel Macron s'était engagé à remplacer la trentaine de régimes de retraite existants par un système universel par répartition où «un euro cotisé garantirait à tous les mêmes droits à pension». Il s'agit d'une réforme systémique. En clair, toutes les règles existantes aujourd'hui dans le privé comme dans le public vont disparaître. L'étude d'un dispositif similaire mis en place en 1998 en Suède permet de se faire quelques idées sur celui-ci.

Dans ce nouveau dispositif, chaque assuré disposera d'un compte où seront crédités fictivement chaque année ses cotisations et celles de son employeur (principe de répartition). L'ensemble constituera un capital virtuel revalorisé chaque année selon une indexation sur la progression du salaire annuel moyen. Le capital virtuel sera ensuite converti en rente viagère. Le montant de la pension annuelle sera obtenu en divisant le solde du compte notionnel par un diviseur « coefficient de conversion » lié à **l'espérance de vie de la génération** et la durée moyenne escomptée de retraite.

Bien des questions se posent comme par exemple l'espérance de vie d'un cadre n'est pas la même que celle d'un ouvrier, d'une femme ou d'un homme ou bien encore que vont devenir les droits non contributifs qui permettent d'introduire de la solidarité.

Par ailleurs, les régimes par points sont des régimes à obligation de moyens et non de résultats. Ainsi, il n'y a pas **d'engagement sur un montant de retraite**. D'ores et déjà, il semblerait que prévue initialement en 2018, l'adoption d'une loi-cadre posant les bases de la réforme pourrait être reportée en 2019.

Il convient également de retenir que le rapport du COR (conseil d'orientation des retraites) a indiqué qu'entre 2002 et 2016, la part des dépenses liées aux retraites dans le PIB a progressé de 2.5% mais que cette hausse correspond quasi intégralement au « baby-boom ». En projection, la part des dépenses baisserait d'ici 2025 quel que soit le scénario économique retenu.

D'après un sondage Opinion Way publié le 20.11.2017, 7 salariés sur 10 estiment ne pas être au point sur leurs droits à la retraite. **L'UNSA Défense vous tiendra informé au fur et à mesure de l'avancée des travaux.**



## LE SECRETARIAT GENERAL DE L'UNSA DEFENSE A ÉTÉ RECU PAR LA MINISTRE DES ARMEES, FLORENCE PARLY ET SON CONSEILLER SOCIAL, SYLVAIN MATTIUCCI, LE 24.11.2017



Cette audience de près de 2h00 qualifiée de courtoise par vos représentants, Alain Brémond, Laurent Dutilleul et Laurent Tintignac, a été l'occasion d'évoquer les effectifs du ministère et notamment la pyramide des âges, la situation du service industriel de l'aéronautique (SIAé), le complément indemnitaire annuel (CIA), le télétravail, les abattements de zone et le taux d'avancement 2018 pour les ouvriers de l'Etat, les revalorisations salariales pour les agents sur contrat relevant de la loi 84.16 (pour plus de détails, lire le fil d'Ariane n° 143)

### RETEX DES MESURES PRISES (AUTREMENT DÉNOMMÉES COMPLÉMENTARITÉ PM/PC) SUITE AU RAPPORT DU CGA HAMEL

313 postes avaient été annoncés dont 85% au SCA mais c'est en fait, réellement 305 postes qui ont été ouverts.

Le 15.11.2017, 282 ont réellement fait l'objet d'une arrivée d'un personnel civil. Les plus grosses difficultés à recruter concernent le périmètre de l'Île de France où 21 postes sont encore vacants. (administration centrale comme services déconcentrés).

Au global, 29% des postes ont été honorés par des recrutements au titre de l'article 4139.2 ; 21% par des mobilités internes ; 20% par des agents sur contrat au titre de la loi 84.16 : 15% par des mobilités interministérielles. A noter les 9% de recrutements par la voie des emplois réservés, qui portent à 38% la transformation de personnel militaire en personnel civil.

Cette répartition est également à peu près celle du SCA qui a été concerné par 84% de la manœuvre mais avec une proportion de 21% de recrutements d'agents non titulaires dont on connaît la courte durée et les faibles possibilités de renouvellement des contrats.

En 2018, 500 postes devraient être concernés par une manœuvre identique. Il est attendu de certains employeurs comme l'armée de terre ou la marine que leur nombre de postes offerts respectivement 7 et 10 en 2017, soit plus important en 2018.